

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-901/SG/FIN autorisant Mme Livierato à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, place Lagarde (titre foncier n° 531).

n° 72-901/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
9 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Mme Marie Livierato est autorisée à acquérir un terrain non bâti, d'une superficie de 936 mètres carrés, sis à Djibouti, place Lagarde, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 531 au nom de Mme Angélique Livierato et de Mile Anthoula Livierato.